

Contact : Service Culture et Vie associative

Tél. 01 30 44 29 28

culture@voisins78.fr

Délai des inscriptions : mardi 15 février 2022 inclus.

Mairie de Voisins-le-Bretonneux, 1 place Charles de Gaulle

78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX

NOM Prénom :

Coordonnées

Nom d'artiste (facultatif) :

Téléphone fixe :

Adresse postale :

Téléphone portable :

.....

E-mail :

.....

Site internet :

.....

Réseaux sociaux :

J'accepte que les informations suivantes soient publiées sur le catalogue public de l'exposition :

Tel fixe
sociaux

Tel portable

E-mail

Site internet

Réseaux

Autre :

Je possède un numéro de SIRET et déclare les ventes liées à mon activité à l'URSSAF (autrefois, gestion par la Maison des artistes) :

OUI

NON

Je souhaite être inscrit(e) à la base de données « artiste » du service culturel – ou y être conservé(e) – à l'issue de la Biennale :

OUI

NON

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Biennale de la sculpture

Samedi 19 mars au dimanche 3 avril 2022

à l'Espace d'exposition de la Maison Decauville,
5 place de la Division Leclerc 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX.

Soumettre une candidature est gratuit, toutefois, les artistes retenus par le comité de sélection devront s'acquitter d'un montant forfaitaire de **20 euros (16 euros pour les étudiants)**, pour une à trois œuvres, au titre de la participation financière à la Biennale de la sculpture 2022. Cette somme est due après réception d'un titre exécutoire de recettes envoyé par le Trésor Public.

Réception et reprise des œuvres :

Annonce des œuvres sélectionnées :

Entre le **lundi 21 et le vendredi 25 février**

Dépôt des œuvres retenues :

Du **mercredi 2 au mercredi 9 mars** sur les horaires d'ouverture du service Culture et Vie associative

Dates et horaires de reprise des œuvres exposées :

Du dimanche **3 avril en fin de cérémonie de clôture de la Biennale au mercredi 6 avril** sur les heures d'ouverture du service Culture et Vie associative

Communication :

Je souhaite recevoir par courriel le carton d'invitation : OUI / NON

Chaque artiste pourra également obtenir des supports de communication papier (affiches A3 et A4, flyers, invitations). Toutefois, afin d'éviter le gaspillage de papier, ces impressions seront réalisées au fil des demandes. Si vous souhaitez en bénéficier, il faudra en fixer les quantités en direct avec le service culturel, après confirmation de l'inscription.

Les supports de communication sont à retirer à la Maison Decauville, service Culture et Vie associative, 5 place de la Division Leclerc à Voisins-le-Bretonneux.

Présence et permanences des artistes :

La Biennale sera ouverte tous les jours **de 14 h à 18 h**.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'exposition et l'accueil du public sur toute la période d'ouverture, il est demandé à chaque artiste exposant d'effectuer **au minimum deux créneaux de permanence**.

(Cochez vos disponibilités dans les cases du tableau ci-après)

DATES	14h-16h	16h-18h		14h-16h	16h-18h
Sam 19			Dim 27		
Dim 20			Lun 28		
Lun 21			Mar 29		
Mar 22			Mer 30		
Mer 23			Jeu 31		
Jeu 24			Ven 1er		
Ven 25			Sam 2		
Sam 26			Dim 3		

Acceptez-vous de vous rendre disponible sur une ou plusieurs matinées en semaine pour accueillir et guider des visites de groupes scolaires ? : OUI NON

(planning à préciser avec le service Culture et Vie associative)

Œuvres présentées : Toutes les œuvres doivent être stables et, si nécessaire, fournies avec le support adapté. Le service Culture et Vie associative ne pourrait être tenu pour responsable d'un incident, dans le cas où une œuvre serait abîmée en raison d'un défaut sur cette dernière.

Titre de l'œuvre	Matériaux et technique	Dimensions (petits et moyens volumes)	Dimensions (grands volumes)	Prix de vente (ou valeur d'assurance si réservé)
1-				
2-				
3-				

Présentation de l'artiste : *Décrivez succinctement votre parcours, votre univers et/ou vos inspirations (maximum 50 mots). Ce texte sera ajouté au catalogue, si votre candidature est retenue. Si vous souhaitez qu'une photo accompagne votre présentation, merci de joindre une photo portrait de vous, format 200*200 pixels. Pour éviter d'être relancé, précisez-nous également par écrit si vous ne souhaitez pas fournir de photo de vous.*

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de la Biennale de la Sculpture et en accepter les clauses.

Fait à, le

Signature de l'artiste

Période d'inscription à la Biennale : jusqu'au mardi 15 février 2022, délai de rigueur.

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement destiné à gérer les expositions culturelles. Le service destinataire des données est le service Culture et Vie associative. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Madame le Maire. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.